

CONVENTION d'utilisation de la SALLE COMMUNALE du VANNEAU

à remplir par une personne majeure et à remettre au secrétariat à la réservation

Etablissement classé dans les types « L, N et R » et 4^{ème} catégorie autorisé par arrêté du Maire du 10 mai 2016

N° de téléphone de la salle : 05 49 26 76 01

Ce numéro permet uniquement de recevoir des appels et d'appeler les numéros d'urgence affichés

Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :

Entre Madame Le Maire du Vanneau-Irleau, d'une part,

Et

M..... domicilié à

.....n° de tél.....

sollicitant l'autorisation d'utiliser la salle Communale, **pour son compte personnel**

en vue d'organiser.....

Période d'utilisation de la salle (à remplir impérativement afin de respecter les autres utilisateurs)

Du àheures **au**à.....heures.....

Remise des clés et état des lieux le vendredi.....àh.....

Retour des clés et état des lieux le lundiàh.....

La présente location est accordée moyennant le règlement de la somme de :

sans la cuisine 190 € **avec la cuisine 260 €** **pour la vaisselle 1 € par personne**

Le facture sera à régler auprès de la trésorerie de Frontenay Rohan Rohan, à réception de l'avis des sommes à payer.

Le chèque de caution d'un montant de 500 € sera demandé à la remise des clés.

1/ CONDITIONS D'UTILISATION

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tout autre, à les **rendre en parfait état de propreté** (nettoyage intérieur et extérieur de la salle et de ses annexes y compris les tables et les chaises).

Ne pas laver le parquet, assurer uniquement le nettoyage à l'aspirateur et au balai.

Des poubelles « ordures ménagères et tri sélectif » sont à votre disposition.
La jaune devra être acheminée à la rue par vos soins pour le ramassage du lundi matin.
Tous les autres déchets (verre, gros cartons...) sont à la charge de l'utilisateur de la salle qui devra les emporter au cubo d'apport volontaire et à la déchetterie.

Le mobilier mis à disposition doit rester dans la salle et en aucun cas être transporté dans un autre lieu.

L'utilisateur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

2/ MESURE DE SÉCURITÉ

L'organisateur s'engage à veiller scrupuleusement à l'application des consignes de **protection des mineurs et répression de l'ivresse publique** ainsi que de **l'arrêté préfectoral** réglementant les bruits de voisinage **affichés dans la salle** ; Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

3/ ASSURANCE

L'organisateur certifie, sur l'honneur qu'il est couvert par une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période ou ils sont mis à sa disposition, auprès de (coordonnées de l'assurance) :.....

4/ RESPONSABILITÉ

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée.

LE VANNEAU-IRLEAU, le

SIGNATURE de L'organisateur responsable,

Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

lu et accepté,

Le Maire